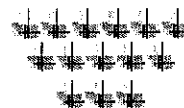


Les brèves du conseil municipal Séance du 11 janvier 2013



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil treize, le onze janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Nancray s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MARTIN, Maire.

PRÉSENTS : MMES et MM. Daniel ROLET, 1^{er} Adjoint, Mme Josette LANGUEBIEN, 2^{ème} Adjoint, Mme Barbara KURTZMANN, 3^{ème} Adjoint, Patrick LAMBERT-COUCOT, Conseiller municipal délégué, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Nadine BROSSARD, Valérie CASSARD, Jean-Marc DESCHAMPS, Stéphane DODANE, Jérôme NICOLET, Mohamed ROD, Stéphane SAUCE, Jean-Marie TRIPARD.

EXCUSÉE : Mme Anne DESSIRIER, Conseillère municipale

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Valérie CASSARD.

Contrat d'approvisionnement et ventes groupées de bois

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement, de bois d'œuvre ou d'industrie de hêtre, provenant des parcelles de la forêt communale, pour un volume prévisionnel de 370 t. Les bois seront livrés façonnés, bord de route ; ils seront réceptionnés selon les modalités prévues avec l'acheteur. Le contrat sera conclu pour une durée de six mois (1^{er} septembre 2012 – 31 mars 2013).

En application de l'article L144-1 du code forestier, l'O.N.F. est le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente, sous réserve de l'accord préalable du représentant de la commune. A cet effet, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à donner son accord sur le projet de contrat qui sera présenté par l'O.N.F. (acheteur, prix, clauses financières, clauses techniques).

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour que le contrat de vente soit conclu en application de l'article L144-1-1 du code forestier relatif aux ventes de lots groupés. Conformément à l'article D144-1-1 du code forestier, l'O.N.F. reversera donc à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.

Pour mener à bien cette opération, le conseil municipal à l'unanimité décide de confier à l'O.N.F. une mission d'assistance et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'O.N.F.

Réhabilitation de la salle de convivialité du complexe sportif

Le Maire précise que cette salle de convivialité dédiée prioritairement au club de football, continuera à être utilisée occasionnellement par d'autres associations.

Il explique que pour des raisons de sécurité des travaux doivent être réalisés (refaire complètement le plafond, remettre en état les murs et reprendre les circuits électriques) pour un coût total de 7 219,06 € T.T.C.

Le Maire informe le conseil municipal que le club de l'U.S.N.O. participera sur le montant hors taxe à hauteur de 50 % à ces travaux.

Acoustique de la salle René Tatu

Le Maire résume les travaux réalisés à ce jour et explique que la salle est une véritable caisse à résonance et propose de mettre en place des « coussins tampons » pour améliorer l'acoustique. Le montant total de cette opération s'élève à 6 984,64 € T.T.C.

Prise en charge de nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif du budget principal

Le 1^{er} Adjoint explique qu'il est possible de voter 25 % du budget primitif pour faire face à des dépenses imprévues et urgentes. Il précise que la trésorerie est à ce jour conforme aux prévisions.

Le Maire ajoute qu'il sera certainement nécessaire de faire des choix cette année et que tous les projets prévus ne seront peut-être pas réalisés.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2013 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2012, à savoir 167 330 €.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à engager, liquider et mandater de nouvelles dépenses d'investissement 2013 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif de 2013 du budget principal.

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 17 h 30' hebdomadaires, à compter du 15 janvier 2013, à la suite de l'avancement de grade d'un adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Convention avec le groupement d'employeurs Ressource Emploi Rural

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'adhérer au groupement d'employeurs Ressource Emploi Rural (13 rue Gustave Courbet - 25330 FLAGEY) moyennant une cotisation annuelle de 10 € (année 2013).

Réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public

Le 1^{er} Adjoint explique qu'il a récemment participé à une réunion du Grand Besançon sur la mise en place d'une étude pour la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public. Il estime qu'il serait très intéressant pour la commune de Nancray d'y participer, d'une part, pour diminuer les coûts de l'éclairage public du village à hauteur de 25 à 45 % et d'autre part, pour bénéficier d'une aide financière en participant collectivement à cette étude (6 € par point lumineux, 140 points à Nancray, soient 420 €).

Pour le Maire, il est important de profiter de cette dynamique car sans cette étude, le SYDED ne nous aidera certainement pas pour le renouvellement des lampadaires trop consommateurs d'électricité.

Rappel du contexte :

Le Grand Besançon a voté son Plan Climat Energie Territorial le 17 février 2012 dans lequel il s'est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie sur le territoire de l'ordre de - 20 % d'ici 2020.

Pour répondre à ces objectifs, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (C.A.G.B.) lance une consultation pour la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public dans les communes.

Ce diagnostic sera financé à hauteur de 70 % par l'ADEME et la Région. Le Grand Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Sur le fondement de l'article L5216-5 VI du code général des collectivités territoriales, il est proposé de participer financièrement à la réalisation de cette étude en attribuant un fonds de concours à la C.A.G.B., correspondant à 50 % du reste à charge du coût de l'étude estimé, à ce jour, à 6 € par point lumineux, soit 420 € pour les 140 points lumineux présents sur la commune. Le montant exact sera connu après l'analyse des offres.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adhère au principe de la réalisation par la C.A.G.B. d'un diagnostic relatif à l'éclairage public sur le territoire de la commune et se prononce sur l'attribution d'un fonds de concours à la CAGB correspondant à 50 % du reste à charge du coût de l'étude en vue de participer au financement du diagnostic éclairage public par la C.A.G.B. ; il autorise le prestataire choisi par la C.A.G.B. à réaliser toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'étude et lui communiquer tout document utile.

État d'avancement des travaux de réhabilitation du bâtiment des associations

Le Maire fait un point sur l'avancée des travaux, se félicite du respect du planning et précise que les enfants seront accueillis dans les nouveaux locaux du périscolaire dès la rentrée des vacances de février.

Questions diverses

Presbytère : le conseil municipal donne son accord pour l'intervention de l'entreprise ICE afin d'aménager une nouvelle douche et réorganiser les circuits d'eau chaude (2 376 € HT).

Manifestation du 9 février 2013 : la commune organisera une cérémonie en l'honneur de Madame Henriette ROBERT qui fêtera ses 100 ans. Cette petite fête se déroulera dans la salle René TATU samedi 9 février à 11 h 00.

Inspection d'Académie : le Maire et Josette LANGUEBIEN recevront M. Loïc MARTIN, nouvel inspecteur de l'académie de Besançon pour faire le point sur la carte scolaire pour la prochaine rentrée des classes. Cette rencontre permettra également de l'interroger sur la mise en place du nouveau rythme scolaire, car à ce jour, les communes n'ont pas d'éléments pour prévoir une nouvelle organisation.

Travaux rue du stade / rue des Marnes : le Maire se félicite des résultats à la suite de la réalisation de ces travaux d'évacuation des eaux de pluviales car les riverains ne se sont pas manifestés malgré les récentes pluies abondantes.

Demande d'un skate-park : le Maire a reçu un courrier d'une dizaine de jeunes et moins jeunes du village demandant la réalisation d'un skate-park. Le Maire indique que ce point ne peut être inscrit pour l'instant à l'ordre du jour des nouveaux projets tant que nous n'avons pas une vue globale du budget.

Prochain conseil municipal : 22 février 2013 à 20 h 00.

Tour de table :

Z.A.C. des Marnières : Stéphane SAUCE regrette que ses propos aient été mal retranscrits dans le dernier flash, au sujet de la décision d'aménagement de la Z.A. « les Marnières ». Il souligne que cela lui a porté préjudice et précise que c'est le prix du terrain qui lui semblait excessif et non les aménagements pour accueillir les pensionnaires de la S.P.A.

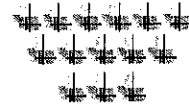
Fin de la séance à 21 h 45.



Le Maire et l'équipe municipale vous souhaitent une belle et heureuse année 2013, une bonne santé, du bonheur et la réussite dans tous vos projets.

Il n'y aura exceptionnellement pas de vœux en ce début d'année 2013 pour cause de travaux dans la salle des associations.

INFORMATIONS DIVERSES



➤ SUPPRESSION DES AUTORISATIONS DE SORTIE DE TERRITOIRE

A compter du 1^{er} janvier 2013, les autorisations de sortie du territoire individuelles et collectives pour les mineurs français sont supprimées ainsi que les laissez-passer préfectoraux. Désormais, lorsqu'un mineur voyage à l'étranger, seul ou accompagné, il doit être muni de sa carte d'identité nationale d'identité en cours de validité (pour les pays de l'Union Européenne, la Suisse, l'Irlande, la Norvège, le Lichtenstein, Monaco, Saint Martin et le Saint Siège), soit de son passeport en cours de validité, soit de son passeport et d'un visa.

➤ TÉLÉTHON

Le dernier Téléthon a permis de collecter 1 020 €.

➤ DONNEURS DU SANG : APPEL A DES BÉNÉVOLES

Les Associations des Donneurs de Sang de Saône et Bouclans organisent la marche départementale des donneurs de sang le dimanche 2 Juin 2013. Pour ce faire, les associations ont besoin de vous afin de pouvoir subvenir aux besoins des différents postes nécessaires au bon déroulement de cette journée.

C'est pourquoi nous lançons dès aujourd'hui un appel à bénévoles. Merci de contacter la présidente de l'association de Saône pour tout renseignement ou pour vous inscrire en tant que bénévole durant cette journée (inscription prise en compte jusqu'au 15 mars 2013 au plus tard) :

Mlle DAMPENON Stéphanie 03 81 55 59 38.

Les associations de Saône et Bouclans vous en remercie d'avance.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE CYCLISME HANDISPORT

22 ET 23 JUIN 2013

A NANCRAY

samedi 22 juin : contre la montre

dimanche 23 juin : en ligne

ÉTAT CIVIL 2012

COMMUNE DE NANCRAY

NAISSANCES

Dimitri GROS	5 janvier 2012
Maël BECHARI	25 janvier 2012
Joris ROY	5 mars 2012
Marthe CESARATTO	25 avril 2012
Evan DE TROYANE GUIDET	27 avril 2012
Alice BLANC	3 mai 2012
Capucine KLEINCLAUSS	10 mai 2012
Pauline CAMPAGNE	2 juillet 2012
Léna SAUCE	23 juillet 2012
Helma-Rose PEREA	29 juillet 2012
Eli CHAUVILLE	19 août 2012
Emma CURIE	24 août 2012
Evann LEUVREY	29 août 2012
Ryan BOBIVSKY	4 décembre 2012

MARIAGES

Séverine JOLY – Philippe DESSIRIER	26 mai 2012
Nadia THIBAUD – Frédéric GAUTHIER	23 juin 2012
Anne-Laure VOIDEY – Laurent BOURIOT	11 août 2012
Lorraine BLANCHOT – Aurélien KRUMMENACHER	1 septembre 2012

DÉCÈS

Désiré DESSIRIER	5 janvier 2012
Lidwine BLANCHOT	20 février 2012
Thérèse ROBERT épouse LANGUEBIEN	26 juin 2012
Marcel HUOT	1 juillet 2012
André VAILLANT	10 août 2012
Jeannine COLIN épouse ETIENNE	7 octobre 2012
Elie JEUNE	9 octobre 2012
Suzanne JOSEPH veuve CACHOT	14 octobre 2012
Paul HENRIET	9 novembre 2012
Claire BARTHOD-MALLAT veuve ROUSSEL-GALLE	30 décembre 2012



"Comité des Fêtes de Nancray"

CONVOCAATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nancray, le 08 janvier 2013

Madame, Monsieur,

L'Assemblée Générale statutaire de l'année 2012 aura lieu le :

JEUDI 07 février 2013 à 20 heures 30
Salle des Associations – place de l'Eglise
NANCRAY 25360

Vous êtes cordialement invités à y participer

ORDRE DU JOUR :

- Accueil et ouverture de l'Assemblée Générale par Norbert ANGUENOT, Président
- Rapport moral
- Rapport financier
- Renouvellement du tiers sortant des membres du Conseil d'Administration
- Présentation des activités pour l'année 2013
- Questions diverses
- Pot de l'amitié

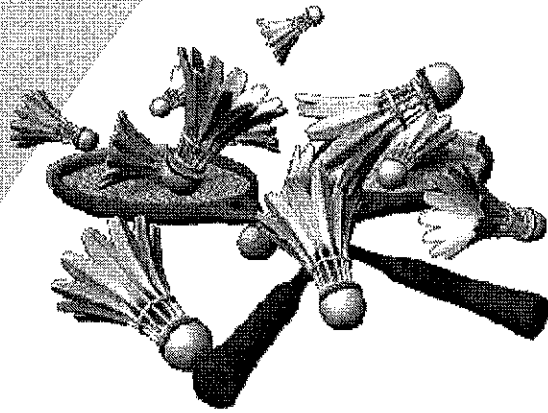
Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

La Secrétaire,

Valérie TOSCANO

Le Président,

Norbert ANGUENOT



Badminton à NANCRAY

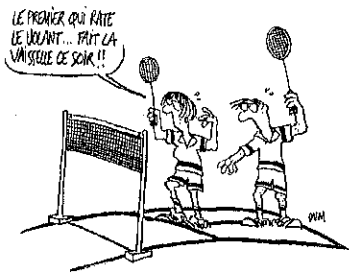
Une découverte ?

Une envie de nouveauté ?

Un peu de changement ?

Afin de pouvoir évaluer les personnes intéressées par la pratique du badminton loisir , je réalise une enquête de voisinage sur NANCRAY (25) et les environs.

C'est pourquoi sur la simple réponse via le coupon détachable, un petit mail ou en répondant au sondage sur la page Facebook, vous pouvez faire un grand pas vers la concrétisation d'un projet amical .



Mr BOURGEOIS Romain
3 rue des Fontaines
25 360 NANCRAY

Pour plus de renseignement, prendre contact avec
La Dynamique
Portable : 06.21.87.34.55
Messagerie : ladynamique.25360.bad@hotmail.fr
Facebook: La Dynamique Badminton

Nom:

Prénom:

Commune:

Je serais:

Intéressé (e)

Nombre de personnes intéressées dans le foyer:

Tranche d'âge:

Pas intéressé (e)

Ce coupon est détachable et doit être déposé dans la boîte aux lettres de La Dynamique ou au secrétariat de la Mairie